

**M^e MEROUANE AZZI,
COORDINATEUR
DE LA CELLULE
D'ASSISTANCE
JUDICIAIRE**

**"El Para et Hattab
seront jugés
par contumace"**

Abderezak El Para et Hassan Hattab pourraient être jugés par contumace lors de la session criminelle de la cour d'Alger qui se déroule présentement. C'est ce qu'a déclaré M^e Azzi Merouane, coordinateur de la cellule d'assistance judiciaire, lors d'une conférence sur la réconciliation nationale animée, hier, dans le cadre du Forum du quotidien *El Moudjahid*. "Abderezak El Para fait l'objet d'une instruction judiciaire. Il devrait donc être jugé par contumace lors du procès qui est prévu pour le 28 mars.

Hassan Hattab devrait lui aussi être jugé par contumace le 18 mars", a expliqué cet avocat spécialisé dans l'application des dispositions de la charte pour la réconciliation et la paix.

Selon lui, il est peu probable que ces deux terroristes bénéficient des mesures de cette charte. M^e Azzi Merouane, qui dit se baser sur les chiffres annoncés par le ministre de l'Intérieur, a, par ailleurs, estimé entre 300 et 350 le nombre de terroristes qui ont décidé de se rendre avant le délai imparti par la loi. "Mais on ne peut prendre ce chiffre comme référence pour dresser un bilan qualitatif de la mise en œuvre de la charte", indiquera-t-il.

L'avocat est également revenu sur les activités de la cellule d'assistance judiciaire, qui est chargée de venir en aide aux "familles victimes de la tragédie nationale", dont il assure la coordination. "A notre niveau, nous nous sommes chargés de 800 dossiers d'indemnités, 80% concernent des cas de disparitions et 20% des cas de terroristes éliminés par les forces de sécurité. Nous avons également une quarantaine de dossiers d'enfants nés dans les maquis terroristes qui nécessitent une inscription à l'état civil", note M^e Azzi en soulignant que certaines catégories de "victimes de la tragédie nationale" n'ont toujours pas été prises en charge, à l'image de "ceux qui ont subi un internement dans des camps du Sud".

De son côté, M^e Khababa a abordé la question de l'interdiction de toute activité politique à laquelle sont soumis ceux "qui ont porté atteinte à l'Etat algérien ou instrumentalisé la religion". "L'article de loi qui traite de cet aspect est bien trop vague. Il ne précise pas ce qu'est l'activité politique, si elle concerne uniquement le fait que l'individu soit adhérent à une formation politique ou bien s'il souhaite se présenter aux élections. Aussi faudrait-il déterminer avec exactitude les individus qui ont instrumentalisé la religion", dira cet avocat qui estime que le ministère de l'Intérieur se doit d'intervenir au plus vite pour apporter plus d'éclaircissements à cette question. Auquel cas, cet article pourrait être détourné.

Tarek Hafid

AVIS DE DECES

La famille Amrouni de Hydra, parents et alliés, ont le regret de vous annoncer, dans la douleur, le décès de leur cher et regretté enfant

Amrouni Rachid

survenu le vendredi 2/3/2007, à Genève, Suisse, à l'âge de 32 ans.
L'arrivée de la dépouille mortelle est prévue pour le jeudi 8/3/2007, à 15 h 00.
L'enterrement aura lieu le même jour au cimetière Sidi-Yahia de Hydra.
Que Dieu le Tout-Puissant l'accueille en Son Vaste Paradis.

SIDI SAID

**"Trahir l'UGTA ? Plutôt me tirer
une balle dans la tête"**

"Le jour où je porterai préjudice à l'honneur de l'organisation, je me tirerai une balle dans la tête." La phrase lâchée par le secrétaire général de l'UGTA a provoqué un véritable séisme dans la salle. L'onde de choc était tel que certains syndicalistes présents, parmi eux des femmes, ont failli éclater en sanglots. La scène a eu lieu, hier, à la Mutuelle des travaux publics de Zéralda à l'occasion des travaux du troisième congrès de la Fédération nationale des travailleurs du pétrole (FNTPGC - UGTA).

En intervenant devant les délégués congressistes, Abdelmadjid Sidi Said a décidé de parler avec "sincérité et courage". Le secrétaire général de l'UGTA, déterminé à lever toutes les ambiguïtés et "ne pas cacher le soleil avec le tamis", a tenu en premier lieu à rendre hommage au secrétaire général sortant de la Fédération nationale des travailleurs du pétrole M. Badreddine Mohamed-Lakhdar. Il met ensuite en exergue "l'esprit de la solidarité syndicale qui existe au sein de votre fédération".

Cette introduction faite, Sidi Said rappelle à l'assistance que "l'UGTA appartient aux syndicalistes", tout en déclarant à cette même assistance qu'"il est difficile d'assumer une responsabilité syndicale". Il dira à ce moment : "J'ai plein le cœur et qu'aujourd'hui ma présence parmi vous me permettra

de me désangoisser." A ce propos, il dira que "nous cumulons beaucoup d'angoisse", citant en exemple son travail quotidien "fait d'interpellations par des travailleurs licenciés ou dont l'entreprise est sur le bord de la faillite".

A ce titre, il cite l'exemple des travailleurs de l'Etusa (Ex-RSTA) dont le problème date de 1998 et qui n'a vu sa résolution qu'en 2007. "Nous avons réglé un problème qui date de près d'une dizaine d'années. 400 travailleurs soit 400 familles qui ont retrouvé la joie après que leurs pérons soient réunis c'est un travail difficile qui a été accompli grâce à la bonne volonté des uns mais également grâce aux vertus du dialogue et à la patience. Croyez-moi, c'est facile d'insulter ou de critiquer. Je n'ai aucun problème avec les syndicalistes. Qu'on me critique d'accord, mais je n'accepterai jamais l'insulte. Le jour où je porterai préjudice à l'honneur de l'organisation, je me tirerai une balle dans la tête", a déclaré le secrétaire général de l'UGTA. Ces propos tenus par Abdelmadjid Sidi Said ont créé une ambiance particulière dans la grande salle de réunion. L'émotion était à son comble, d'où le commentaire fait par un observateur de la question syndicale et selon lequel, "Abdelmadjid Sidi Said, marqué par une situation particulière, a tenu à rappeler à qui veut

l'entendre que le poste de secrétaire général est une responsabilité à la fois sensible et difficile". C'est dans ce cadre qu'il a plaidé "le dialogue pas la confrontation dans le règlement des problèmes", tout en soulignant que "la contestation restera toujours le propre d'un syndicaliste".

En évoquant cette question précise, le premier responsable de la Centrale syndicale a fait l'éloge de l'organisation syndicale à laquelle il appartient en déclarant notamment "que près de 70% des recommandations des résolutions des assises de la nouvelle politique industrielle sont celles de l'UGTA et que sur proposition de cette même organisation, le gouvernement a pris d'importantes décisions telles que la régulation du marché des fruits et légumes ou encore le maintien du prix du lait".

En somme, cette sorte médiatique du secrétaire général de l'UGTA lui a permis de clarifier des situations jusque-là entretenues par ses détracteurs et également de situer l'importance d'un poste de responsabilité comme celui du secrétaire général". Sidi Said, comme lors de son intervention devant les congressistes des assises de la Fédération nationale des travailleurs des banques et assurances, a tenu à dresser son bilan. Un bilan marqué, faut-il le noter, par des "accords salariaux conclus dans le cadre des conven-

tions de branches qui ont touché 432 782 travailleurs pour un total de 359 entreprises avec une moyenne d'augmentation des salaires de base de 15,33% et 35,20% d'augmentation des primes et indemnités.

Ajouter à cela, les accords conclus dans le cadre de l'amélioration du Salaire national minimum garanti (SNMG) dont la dernière revalorisation a eu lieu lors de la tripartite d'octobre 2006, qui a vu le SNMG passer de 10 000 à 12 000 DA.

Sur le plan organique, il a indiqué que son organisation va réorganiser ses structures en portant le nombre des fédérations de 15 actuellement à 30.

L'objectif de cette réorganisation, selon lui, est de "rapprocher les élus des différentes fédérations des collectifs à l'intérieur des entreprises publiques et privées, et de l'administration afin de permettre l'émergence d'une nouvelle génération d'élus syndicaux". Cette réorganisation permet aussi de "créer une coordination pour anticiper les problèmes et leur trouver des solutions le plus tôt possible avant qu'ils ne dégèrent", a-t-il ajouté.

En somme, c'est en évoquant tous ces acquis réalisés durant son mandat que Sidi Said rejette les accusations colportées et là à son encontre.

Abder Bettache

**ABDELMOUMEN KHALIFA INTERESSE SCOTLAND
YARD POUR RAISON D'ETAT**

Les messages - codés - mais précis de la Perfide Albion

Le renseignement du Royaume-Uni veut tout savoir sur ceux dans le système que Rafik Khalifa a corrompu. Et remonter la filière qui mène vers le sommet de la "Françalgérie". Scotland Yard propose du "donnant-donnant". Rien à voir avec les joutes oratoires de l'ex-ville des Roses...

Au Royaume-Uni, Scotland Yard ne peut pas ne pas s'intéresser, de près, à Abdelmoumen Khalifa, ressortissant étranger résidant sur le sol britannique. Pour plusieurs raisons. Nous en évoquons, aujourd'hui, quelques-unes. Les fins limiers du Royaume savent, désormais, que A. Khalifa détient des informations de la plus haute importance sur beaucoup d'hommes politiques algériens habitant le haut de la pyramide du système. Aucun service de renseignement ou de police dans le monde ne ratera une aubaine pareille pour identifier, répertoire et, éventuellement, contacter ces gens-là et les pousser à travailler pour ses intérêts. Un corrompu bien placé dans le système — algérien ou d'un autre pays — présente deux sérieux atouts pour le renseignement. Le premier : il est tellement fragilisé que n'importe quelle offre de service, moyennant quelques ristournes l'amène à table. Le deuxième : il est une source privilégiée de "savoir économique". En l'occurrence, A. Khalifa constitue pour Scotland Yard une offrande céleste. Grâce à lui, les Britanniques sauront qui, parmi les responsables algériens travaillent avec qui. Qui mangent dans les mains de la France ? Qui

sont tenus par les multinationales et au profit de quels intérêts ?

Le Royaume-Uni en ne rendant publique l'interpellation de A. Khalifa que quelques jours après les faits, semble donner des signaux et des messages. A l'Algérie, bien évidemment. Mais aussi à la France. En communiquant de façon allusive et en passant outre les canaux traditionnels dans ce genre de situation, les Britanniques cherchent à dialoguer autrement concernant Khalifa.

D'un mot, Scotland Yard veut du donnant-donnant. Dans un sens comme dans un autre.

L'autre élément qui érige l'affaire Moumen en une belle occasion pour les Britanniques est la somme d'informations ahurissantes dites à Blida par le procureur général, la présidente du tribunal et, ces derniers temps, par les avocats.

Comment, en effet, Scotland Yard, peut-il rester sans bouger devant des témoignages et des situations aussi incroyables !

Exemples : la banque El Khalifa, Khalifa Airways et KTV fonctionnaient, d'ailleurs plutôt bien, grâce au "sac-poubelle noir".

Combien de "sacs-poubelles noirs" a-t-il fallu sortir d'Algérie pour que services de sécurité, police des frontières, justice, services des fraudes et autres institutions de la République consentent à agir ?

Des parties en France s'intéressent, elles aussi, à ses "corrompus" de l'affaire. Les "Français" ont-ils accepté de marcher avec Khalifa à des fins d'enrichissement personnel ou ont-ils été, au contraire, encouragés à s'en rapprocher par le DGSE

De notre bureau de Bruxelles, Aziouz Mokhtari

et/ou la DST ? Les Anglais, l'on s'en doute bien, auront la patience et la compétence nécessaires pour démêler l'écheveau.

L'interpellation de l'ex-chouchou du pouvoir algérien, le 27 février dernier, présente des caractéristiques assez inédites. L'ambassade d'Algérie à Londres semble ne pas avoir été informée, le chef du gouvernement algérien lui-même a donné l'impression d'avoir été maladroitement "briefé" parce qu'il a parlé "d'arrestation" alors que le ministre de l'Intérieur algérien, certes, prudent n'apparaissait pas comme étant particulièrement "au parfum".

C'est une dépêche de l'AFP qui a, en premier, su que des agents de la police londonienne avaient interrogé Abdelmoumen Khalifa. Dès lors, chacun y est allé de sa version. Certains ont cru pouvoir conclure que, dorénavant, l'extradition vers l'Algérie pointait au proche horizon, d'autres ont même supposé que l'ex-homme d'affaires pouvait être présenté au tribunal de Blida avant la fin de l'actuel procès qui s'y déroule ! Les plus circonspects parmi les analystes ont préféré — sage décision — attendre un peu pour coller à l'événement.

Pourtant, Blida peut redorer son blason, profondément terni, il faut le reconnaître, en opérant, au plus vite, les rectifications qui s'imposent. Changer le statut de beaucoup de témoins et les convoquer devant le tribunal en tant qu'inculpés, par la plupart et/ou témoins/assistés pour un certain nombre. Cela crédibiliserait davantage les joutes notoire de l'ex-ville

des Roses. Même si comparaison n'est pas raison, il y a quelques mois, le bourgmestre (équivalent de maire en France) de Charleroi (Wallonie francophone) est entré devant le tribunal en tant que "témoin" et en ressorti menottes aux poignets, parce que le juge l'avait confondu de faux en écriture. A peu près le même délit commis par notre "Sidi Said national".

Lequel s'était déplacé à Blida, a avoué avoir précisé un conseil d'administration fictif puis a salué la juge et le procureur, et s'en est allé vaquer à ses occupations quotidiennes.

Avant lui, le ministre des Finances avait regretté son "manque d'intelligence" qui ne lui a pas permis de mettre fin à l'une des plus inquiétantes affaires que l'Algérie indépendante ait eu à traiter. Le liquidateur de la banque El Khalifa a, en ce qui le concerne, admis la "destruction" de documents et avoir rencontré Abdelmoumen à quatre reprises à Londres. Comme si de rien n'était.

Evoquons aussi pour le plaisir ces "douze", "vingt-six", "trente" ou "trente-deux" (tous ces chiffres en milliards, bien évidemment) "obtenus" par tel ou tel responsable politique. Et ses "mainlevées d'hypothèque" ordonnées par Khalifa au bénéfice de X ou Y.

Si, vraiment, la justice algérienne veut présenter un dossier en béton pour obtenir l'extradition puis le jugement de Khalifa, elle doit donner des gages de crédibilité. Parmi les plus urgents : inculper des témoins. Beaucoup de témoins. Rien que des témoins.

A. M.